

COLLECTIF RÉGIONAL ARTS ET CULTURE HAUTS-DE-FRANCE

Vendredi 5 juin 2020

À l'attention de
Monsieur Xavier Bertrand,
Président du Conseil Régional Hauts-de-France

Monsieur le Président,

Depuis le début du mois de mars, le secteur des arts et de la culture, comme l'ensemble de l'économie régionale, a été sévèrement touché par la crise de la pandémie du coronavirus que traverse notre pays. Nous savons aujourd'hui que cette crise sera durable avec une incertitude sur la réouverture des lieux culturels et des difficultés importantes pour les pratiques artistiques avec des protocoles sanitaires rendant leur mise en œuvre souvent impossible.

Nous vous avons interpellé au début de la crise sur les problèmes qui se posaient quant au financement par la Région de ces activités. La délibération du 10 avril et le courrier que vous avez adressé aux acteurs de la culture ont apporté des réponses importantes quant à la volonté du Conseil régional de tenir les engagements pris en termes de financement des programmes d'activités ou des différents dispositifs dans les filières que nous représentons. Les rendez-vous organisés ensuite par filière avec Madame Anne Pinon, présidente de la commission Rayonnement, et les services ont permis de préciser les difficultés rencontrées et de lancer les premières réflexions quant aux moyens à mobiliser pour les surmonter.

Nous souhaitons, aujourd'hui vous alerter sur les nombreuses structures artistiques et culturelles qui ne sont pas conventionnées pour un programme d'activités. La viabilité économique de ces structures, associations intermédiaires et indépendantes, repose souvent exclusivement sur des ventes de produits et de prestations de service (éditions, droits d'entrée aux spectacles et expositions, ateliers d'éducation artistique et culturelle, offres de formation, etc.). Tout comme les structures bénéficiant d'aides, elles vont connaître une baisse importante de leurs recettes propres cette année mais aussi en 2021 et 2022. Les conséquences des reports de programmation et du « vide » créé par la période de confinement sont difficiles à mesurer. Nous savons que la fin de la période ne signifiera pas le redémarrage immédiat de nos activités. Il faut s'attendre à des effets en cascade sur les calendriers des prochaines années.

Nous voulons aussi vous rappeler la situation extrêmement précaire des artistes auteurs qui sont au cœur de toutes nos activités et qui sont pourtant dans la situation la plus fragile n'étant pas éligibles au chômage partiel et ne répondant pas le plus souvent aux critères d'éligibilité des différentes aides mises en place. De nombreux témoignages, révélant des situations dramatiques de détresse sociale, conduisant parfois à la cessation de leur activité, nous sont parvenus.

Nous souhaitons donc, à nouveau, vous interpellier sur la création d'un fonds compensatoire d'urgence, destiné principalement aux artistes auteurs et aux structures dont les projets sont stoppés, empêchés ou retardés par l'épisode de pandémie actuel.

Comme nous vous l'avons indiqué, nous avons travaillé, à partir des remontées des acteurs du territoire, sur la définition et ce qui pourrait être les critères d'attribution de ce fonds.

Ce fonds d'urgence pourra être un fonds instauré à titre temporaire, destiné à apporter des aides exceptionnelles et urgentes à des artistes indépendants ou à des entreprises artistiques et culturelles, impactés par la crise du Covid 19, suite aux mesures d'interdiction de tous rassemblements et à l'annulation totale des activités de production comme de diffusion. Il aura

pour objectif d'éviter les licenciements, cessations de paiements et liquidations, de préserver un tissu d'entreprises notamment les plus fragiles, en prenant en compte la situation exceptionnelle des artistes et structures confrontés à l'annulation de leurs prestations, et ainsi privés des recettes propres qu'ils génèrent.

Ce fonds devrait intervenir en complément des aides publiques allouées aux entreprises par l'État et les collectivités territoriales. Il ne pourra pas être demandé par des structures soutenues dans le cadre du programme d'activités par la Région. Néanmoins, ces structures soutenues au programme d'activités sont également l'objet de notre attention car, si dans l'immédiat leur situation est moins critique, elles subiront elles aussi les effets de cette crise à moyen ou long terme. Nous saurons vous faire part de ces difficultés en temps voulu.

Les objectifs de ce fonds d'urgence seront principalement de maintenir le niveau d'emploi artistique et technique et la rémunération des artistes et techniciens, de faire face aux annulations, de préserver la réalisation et la diffusion des créations des équipes artistiques, d'être solidaire de tous les acteurs des arts et de la culture face à l'impact foudroyant de l'épidémie et de ses effets structurels sur l'économie du secteur.

Cette aide pourra être attribuée aux structures :

- en compensation des salaires payés aux artistes et au personnel pendant le confinement pour les périodes de travail sans que les contrats et prestations aient été payés,
- en compensation des périodes de répétitions supplémentaires ou de gestion des reprises des dossiers qui seront nécessaires pour les éventuel reports et reprogrammations des activités et spectacles non joués pendant le confinement,
- en compensation des frais techniques, locations et transports qui ont été engagés et qui n'ont pu être annulés pendant le confinement.

Nous pensons que ce fonds pourrait être abondé par les budgets des actions et événements qui ont été annulés (accompagnement des compagnies en Avignon, festival, etc.).

Dans le cadre du Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France, nous sommes disponibles pour travailler avec vous sur la faisabilité de ces propositions et sur les conditions de leur mise en œuvre avec les différents secteurs des arts et de la culture en Hauts-de-France.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France

Le **collectif régional arts et culture (CRAC)** est constitué par le regroupement de syndicats et organisations professionnelles des artistes et professionnels des arts plastiques, du cinéma et de l'audio-visuel, du livre et de la lecture, des musiques actuelles, de la musique classique et du spectacle vivant de la région des Hauts-de-France. Le CRAC représente plus de 200 structures et artistes dans la région des Hauts de France

50° nord - Réseau transfrontalier d'art contemporain

Actes pro - association de compagnies professionnelles de spectacle vivant en Hauts-de-France

Le CAAP - Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens

Le Cipac - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Collectif Jeune Public Hauts-de-France

AR2L - Agence régional du livre et de la lecture des Hauts-de-France

PIL - Plateforme interprofessionnelle du livre des Hauts-de-France

La FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

Les Réseaux cinéma et éducation aux images des Hauts de France

Haute Fidélité, pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France

Le SNAP-CGT

Le Synavi - Syndicat National des Arts Vivants

Le Syndeac - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

Le Snsap - Syndicat National des Scènes Publiques,

Réseau 4HdF Cirque et Arts dans l'espace public.

Pôle Nord - Fédération des Arts de la Rue et de l'Espace Public des Hauts-de-France et des artistes et collectifs indépendants